

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024 – 16/12/2024 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 19 novembre 2024

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 5 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 19 novembre 2024.**

Dijon, le 17 décembre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim de l'université de Bourgogne du 19 novembre 2024

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du conseil d'administration du 19 novembre 2024

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Marie-Claude BRINDISI,
Monsieur Bruno DOMENICHINI (procuration à Monsieur Paul ALIBERT),
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW.

Membre excusé

Madame Michaële HERBST.

Membre absent

Monsieur Cédric CLERC.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Tahani BAUDOUX,
Monsieur Jean FEVRE,
Madame Lia GODINHO (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Madame Thaïs MASSON (procuration à Monsieur Antoine SABATIER),
Monsieur Antoine SABATIER (présent jusqu'à 15h25),
Monsieur Maxence ROULLIAT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO (présente jusqu'à 16h),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Laurence KLEIN (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Brice LÉTHIER,
Monsieur Freddy SERVEAUX (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membres excusés

Madame Francine CHOPARD,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX.

Membre absent

Madame Marilyn VANTARD.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,
Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters).

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles : Monsieur Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	6
II – Approbation du verbatim du conseil d’administration des 30 septembre et 15 octobre 2024	6
III - Présentation du logo Université Bourgogne Europe.....	6
IV – Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 7 novembre 2024.....	13
1. Travaux de la commission de la pédagogie du 14 octobre 2024	
Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle de connaissances.....	13
2. Travaux des commissions :.....	18
FSDIE des 12 septembre et 14 octobre 2024	
– Vie étudiante du 10 octobre 2024	
– Subventions culturelles du 11 octobre 2024	
3. Travaux de la commission CVEC :	
– du 10 septembre 2024 - orientations budgétaires 2025	
– du 4 octobre 2024 - appel à projets 2025	
–	
V - Travaux de la Commission de la recherche (CR) du 6 novembre 2024.....	25
Demandes de subventions	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	27
VI - Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l’université de Bourgogne.....	27
VII - Compte rendu des conventions hors subvention.....	27
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	27

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024)

*(La séance est ouverte à 14 h sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue dans ce conseil d'administration avec un ordre du jour relativement léger, quoique peut-être appesanti par un point que nous verrons après les informations, donc les informations, approbation des verbatim, présentation du logo de Université Bourgogne Europe, les travaux de la CFVU, Carine Michel est parmi nous, les travaux de la commission de la recherche et puis des points adoptés sans débat.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations qui concernent notre environnement national et officiel. On a deux nouveaux représentants de l'État sur le territoire. D'abord, à l'échelle de la Côte-d'Or et de la Bourgogne-Franche-Comté, Paul Mourier a été nommé préfet de région et de Côte-d'Or à la succession de Franck Robine qui est maintenant directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur. Paul Mourier est ancien directeur général des services de la métropole du Grand Paris notamment, il est passé je crois par la fac de droit, par HEC après et puis il a fait un parcours on va dire politique, à cheval entre le politique et l'administratif tout au long de sa carrière. La deuxième représentante de l'État sur notre territoire, c'est la nouvelle rectrice de l'Académie de Dijon, Mathilde Gollety, qui est professeur de marketing à Paris 2 à Assas. J'ai pu la rencontrer à l'occasion du conseil de l'INSPE, il y a une dizaine de jours. Donc le contact a été pris, elle prend ses fonctions. Tout m'a paru parfaitement convenable, il n'y a vraiment pas de difficulté. Ça a été l'occasion pour elle de se plonger dans les diverses problématiques qui affectent la vie de l'INSPE, comme celles qui affectent la vie des autres composantes de l'université d'une manière générale. En tout cas, le contact a été bon. Voilà les deux points. Je solliciterai une rencontre avec le nouveau préfet, mais vous savez qu'un préfet de région a un agenda extrêmement chargé. Il faut aussi qu'il rencontre d'abord tous les élus des collectivités territoriales, ça fait partie de son métier, et donc sans doute aurais-je l'occasion de le rencontrer par la suite, dans les semaines ou mois à venir.

Le dernier CA remonte au 15 octobre, c'était la veille du 16 et vous savez que le 16, c'était la date anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty et que nous avons proposé à la communauté d'organiser une journée tous les 16 octobre, si nous le souhaitons, une journée laïcité et tolérance. C'est pour ne pas oublier Samuel Paty, c'est pour ne pas oublier non plus Dominique Bernard, et puis c'est pour, au-delà, porter haut et fort et par la parole, les valeurs de la République, de la laïcité et de la tolérance, ça c'est extrêmement important. Il y a eu une première conférence le

matin à l'amphi Guitton, en présence du recteur et en présence de Jean-Philippe Pierron qui est le référent laïcité de notre établissement, ça a été l'occasion pour chacun d'apporter sa vision de la laïcité. Le recteur, en tant qu'ancien préfet et recteur, confronté à beaucoup de problèmes de laïcité, dans le secondaire notamment, et puis Jean-Philippe Pierron en tant que philosophe, puisqu'il est professeur de philosophie, et il a eu un éclairage sur la laïcité tout à fait intéressant, un peu décalé, mais qui nourrit la réflexion de tous ceux et toutes celles qui étaient présents. Il y avait une cinquantaine de personnes qui assistaient à cette conférence environ et pour ma part, j'ai présenté le guide de la laïcité de France Universités qui est destiné normalement aux présidents d'université mais qui s'adresse à toutes les communautés universitaires bien sûr, parce que j'en suis le coauteur avec KENZA Jebrane, qui était à l'époque doctorante en droit public, qui est devenu docteur qualifiée au CNU et qui est maintenant maître de conférences à Limoges, donc un collègue publiciste avec qui on a bien travaillé. J'ai trouvé les échanges très intéressants. Certains d'entre vous étaient présents et j'ai trouvé que c'était intéressant et que les collègues posaient des questions qui étaient en lien avec leurs pratiques quotidiennes et notamment par exemple sur le contenu de certains rapports de stage, de recherche, etc. On a essayé d'apporter des réponses, on donnera une audience un peu plus large à tout ça, je pense à l'occasion des modifications du référentiel commun des études où il faudra qu'on indique quelques éléments là-dessus, mais on en reparlera en bureau. On a eu des échanges avec le ministère et notamment Amine Amar qui chapeaute à la DGESIP les questions de la laïcité dans l'enseignement supérieur et donc on a des propositions pour faire avancer la laïcité dans notre établissement.

Le deuxième événement de cette journée, c'était un magnifique événement, vraiment extraordinaire. Nous nous sommes rendus à 11h30 rue Charles Dumont à l'INSPE pour baptiser l'amphi qui n'avait pas de nom, du nom de Samuel Paty. Déjà, c'était un geste que je trouvais fort, la deuxième chose qui m'a impressionné, c'est que l'amphithéâtre était comble. Et ça, ça rassure, quand on porte les valeurs de la République, c'est extrêmement rassurant. Autre chose qui m'a beaucoup rassuré, ça a été les propos tenus par une dizaine de jeunes collègues ou futurs collègues, profs d'histoire géo qui ont pris la parole et qui ont dit toute leur détermination, leurs doutes, mais toute leur détermination à embrasser la carrière d'enseignant pour aussi prendre le relais de ce que Samuel Paty avait fait dans sa classe et qui l'a amené là où on sait. Donc ça a été, je crois, un moment de communion. On était ensemble, autour de cette parole de jeunes gens et ça a été formidable. Vraiment un grand moment et je crois que ça a regonflé un peu tout le monde, y compris les jeunes gens qui ont pris la parole.

L'après-midi, je me suis rendu à l'invitation d'Olivier Aubreton qui est directeur de l'IUT du Creusot. Je me suis rendu là-bas pour animer aussi une conférence sur la présentation du guide de la laïcité de France Universités où, là encore, il y avait presque une cinquantaine de personnes, y compris des gens qui venaient de l'extérieur. Il y avait les représentants de la Ligue des droits de l'Homme, il y avait plein de monde et donc ça a été, là encore, 1h30, 2h d'échanges tout à fait intéressants avec plein de questions. Donc ça a été une première expérience de cette journée de la laïcité et de la tolérance, les retours qui m'ont été faits étaient plutôt favorables. Maintenant il faut qu'on fasse évoluer un petit peu les choses. On a des échanges avec d'autres référents laïcité, je pense à la référente laïcité par exemple de l'Institut Agro national avec laquelle on est en train d'échanger en ce moment avec Jean-Philippe Pierron aussi pour savoir si on ne peut pas faire quelque

chose ensemble l'année prochaine. On est déjà dans l'après, pour une deuxième édition, sous un format qui sera probablement différent.

Le même jour d'ailleurs, le 16 octobre, ça a été une journée assez dense, il y avait en tout début d'après-midi, à l'initiative de DECA-BFC, au Multiplex, la célébration des 25 ans d'innovation en Bourgogne-Franche-Comté, donc beaucoup de témoignages de start-up qui ont bénéficié des dispositifs et des structures proposés par DECA-BFC, de l'accompagnement DECA-BFC pour finalement aboutir à la création de jeunes pousses qui, pour certaines, sont déjà bien développées et on espère que ça va continuer comme ça bien entendu et que on procédera dans les mois, années à venir, avec autant de réussite, à de l'innovation à partir des recherches faites dans nos laboratoires.

Si vous avez des choses à dire, n'hésitez pas à m'interrompre.

Autre point d'information, ça concerne l'ISAT, vous savez que l'ISAT est sous administration provisoire depuis maintenant 12-18 mois. Au mois de juillet je m'étais rendu à l'ISAT pour faire part de la restitution d'un audit qui avait été réalisé par KPMG sur l'école. Je ne vous cache pas que l'audit était assez peu élogieux à l'égard de ce qu'est l'ISAT aujourd'hui, au regard de son potentiel. La communauté était très largement présente, je pense qu'il y avait 3/4 des enseignants, il y avait des étudiants, il y avait la quasi-totalité des personnels administratifs qui étaient présents dans l'amphi de l'ISAT, on a échangé très clairement, de manière parfois un peu tendue, mais je crois que c'était nécessaire de part et d'autre. Et donc on s'était quitté à la mi-juillet sur l'engagement qu'on prenait de réfléchir collectivement, de faire réfléchir collectivement l'ISAT sur sa stratégie à 5 et 10 ans et donc d'accompagner l'ISAT par un cabinet d'audit, de consultants, qui s'appelle CMI, dans cette démarche, et je crois que là-dessus la communauté d'ISAT était d'accord, pour essayer de réunir les forces de l'ISAT pour qu'elles puissent travailler à nouveau dans le même sens pour un projet commun et pour un projet de reconstruction de l'école après ces quelques années de crise de gouvernance. Donc le processus est lancé, il y a une phase de consultation qui va être menée par CMI, nous nous sommes rendus à Nevers la dernière semaine d'octobre pour installer un comité de suivi, un comité consultatif qui est en charge du suivi du processus d'élaboration de cette stratégie, une fois la première phase réalisée, jusqu'à Noël, peut-être après, en fonction des contacts qui ont été pris, des réunions, de la disponibilité des uns et des autres. L'idée, c'est que le cabinet CMI fournisse une première mouture d'un projet stratégique et que il y ait une nouvelle consultation de la communauté sur la base de ce document pour savoir, « est-ce que ce qui est transcrit est bien conforme à ce que vous souhaitez comme stratégie pour votre composante ? ». L'objectif c'est bien de relancer l'école, de faire en sorte que cette école qui a un positionnement unique dans l'enseignement public supérieur, il n'existe pas d'autre école d'ingénieurs dédiée à l'automobile et aux transports, publique, les autres sont privées en France, donc on a cette chance-là. Elle se situe à côté de Magny-Cours, qui est quand même un lieu tout à fait incroyable dans le sport automobile, avec un certain nombre d'entreprises d'ailleurs qui travaillent sur des véhicules automobiles, de sport. On a une belle surface de 1200 m² à disposition, on a des compétences, il y a quand même des moyens, il y a des choses à apporter aussi, bien sûr, c'est évident et il faut y réfléchir aussi dans le plan stratégique, les moyens sont importants. Donc c'est en route. L'objectif est d'avoir un document définitif, dans le sens où il faut qu'il fasse l'objet d'un large consensus dans l'école, un document définitif à l'horizon printemps 2025. En parallèle, nous allons, dès le mois de janvier, réfléchir à l'élaboration de la fiche de poste du futur ou de la future directrice de l'ISAT pour que cette personne

nouvelle soit recrutée de manière à ce qu'elle soit en poste au 1^{er} septembre 2025. Il faut publier la fiche de poste, il faut laisser deux mois pour que les gens puissent répondre, après il y a un comité de présélection, ensuite il y a des auditions par le conseil de l'école, etc., souvent les personnes ne sont pas nécessairement disponibles immédiatement, sauf s'il y a un recrutement interne, évidemment, donc on se laisse un laps de temps qui permettra de tenir compte de toutes ces contraintes dans le recrutement de la ou du futur directeur de l'ISAT. Voilà où nous en sommes. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce point. En tout cas, l'objectif c'est vraiment de dire « il y a eu des crises, il y a eu des problèmes, oui, comme souvent dans des communautés humaines, et maintenant on se réunit autour d'un projet commun et on essaie de le construire ensemble », l'idée est là et j'espère que ça fonctionnera.

Autre information qui n'a absolument rien à voir, c'est le fonds Latour, vous savez que Bruno Latour avait légué tous ses documents personnels à la ville de Beaune. Et grâce à un rapprochement de la MSH et de la ville de Beaune, il a été possible de récupérer ce fonds pour le faire numériser par la MSH pour en faire une source formidable de réflexion. C'était un sociologue de la science, il est principalement connu pour ça, en tout cas c'était un grand esprit et quelqu'un qui est connu dans le monde entier et donc il y a un comité de pilotage qui est là pour permettre de faire de ce fonds une chose vivante à la destination des chercheurs du monde entier, qui le souhaitent bien sûr. Alors évidemment, cette mise à disposition est facilitée par la numérisation des documents mais il n'empêche que la MSH va devenir aussi un lieu de rencontre des spécialistes de Bruno Latour à travers le monde pour pouvoir réaliser des conférences, des séminaires, bref mener une réflexion collective. On a un corpus d'archives d'une richesse et d'une densité absolument exceptionnelles, en tout cas si j'en crois les spécialistes, puisque ce sont eux qui nous l'ont dit l'autre jour. Son épouse était là et elle a expliqué un certain nombre de choses sur leur vie à Dijon puisqu'ils ont vécu à Dijon, sur leur rôle et leur engagement aussi dans la société. Choses qui nous ont paru tout à fait éclairantes sur aussi la manière dont Bruno Latour appréhendait tantôt les sciences, tantôt la philosophie, la littérature, etc. Et c'est vraiment quelque chose de tout à fait exceptionnel qui s'est tenu, c'était la semaine dernière.

Hier au Creusot, autre information, lancement de Calhipso, lancement des travaux du bâtiment qui va accueillir ce projet d'excellence qui est un Equipex+ du PIA 3 donc, à l'échelle internationale Calhipso nous place dans une dynamique d'excellence aux côtés de grands centres européens. Ce qui va exister au Creusot est unique en France et je crois qu'il y a deux autres installations de ce type dans ce domaine-là qui est le domaine du frittage, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose. Le frittage c'est une technique de réalisation d'objets, à l'origine à partir de poudre métallique, qu'on ne fond pas comme dans la métallurgie habituelle quand on voit les hauts fourneaux déverser de l'acier en fusion ou du bronze ou je ne sais quoi, ou du cuivre, là, ici, c'est par très haute pression, 2000 bars et très haute température 2000° que les connexions entre les molécules se font, mais sans que ça coule, sans que ce soit en fusion et ça donne des propriétés mécaniques aux objets tout à fait incroyables. On a posé la question à Frédéric Bernard, qui est le pilote de cet Equipex+, de savoir si on pouvait faire du frittage avec tout type de matériau. Il dit en fait tout ce qui réductible en poudre, donc ça peut être de la coquille, par exemple d'huîtres, ça peut être du cuivre en poudre, etc., on peut faire les objets qu'on veut, il suffit d'avoir le moule et puis de passer ça au frittage, et c'est absolument extraordinaire, ça permet aussi de faire des ogives d'obus pour percer des blindages,

ça fait partie des propriétés mécaniques mais il y a d'autres choses qui se font aussi, et notamment par exemple des pièces d'aéronautique qui présentent des qualités à la fois de souplesse et de solidité tout à fait inégalées, en tout cas aujourd'hui, au regard des avancées de la science actuelle. Il se trouve que vendredi dernier, les travaux ont commencé et qu'un ouvrier qui maniait une pelle mécanique a arraché un faisceau électrique alors que on a vu toutes les précautions qui sont prises quand vous enterrez des canalisations, il y a des filets de couleur, etc., tout existe. Bon, c'est une maladresse. Mais c'est une maladresse qui empêche d'utiliser tout le bloc laser de l'IUT et sur laquelle on travaille. Murielle Pierre n'est pas là mais elle pourra en parler, le pôle patrimoine y travaille depuis vendredi, ils y sont allés vendredi, ils ont regardé et là on essaye d'aller le plus vite possible pour rétablir l'électricité dans une partie de l'IUT. Ce n'est pas de chance, c'est comme ça, il faut qu'on aille vite, normalement il y a une réunion technique demain qui devrait apporter des solutions, avec l'entreprise, avec je crois EDF, bref tous les spécialistes, l'architecte aussi qui est en charge de la construction du bâtiment.

Dernière information, ça concerne l'EPE Université Bourgogne Europe, on est dans la dernière ligne droite avant la création officielle. On nous a annoncé après un dernier échange informel avec le ministère qu'il restait cinq EPE à créer par décret en France, qu'il y en aurait quatre qui auraient leur décret au 31 décembre 2024, donc vraiment à la dernière limite puisque après il y a deux ans d'expérimentation et un an d'évaluation avant d'avoir une pérennisation en 2028. Et donc un autre, ça sera au 1^{er} décembre puisque la présidente de cette université cesse son mandat au 1^{er} décembre et que dans le décret de création de l'EPE concernée figurent les dispositions transitoires qui permettront d'arriver à renouveler les instances au début de l'année 2025 et donc, en attendant, présidence provisoire. À compter de la création de l'EPE, donc dès la signature du décret, on sera dans un système avec un CA provisoire qui reprendra les compétences de la CFVU, de la CR jusqu'à l'élection des nouveaux membres de la CFVU, de la CR et du CA. Cette élection devrait avoir lieu aux alentours de la mi-février, la date exacte on ne peut pas officiellement la publier tant qu'on n'a pas le décret, donc on est en attente. Mais prévoyez un scrutin probablement au 18 février. Je vous rappelle évidemment que, non seulement, dans l'EPE on a décidé de conserver le même fonctionnement démocratique, celui qui est le nôtre actuellement, que vous connaissez parfaitement, ça c'est le premier point. Et puis, même pendant la période transitoire, bien que on n'ait pas de CFVU et de CR officiels, nous avons décidé, au besoin, de réunir ce qu'on va appeler des groupes de travail qui s'adresseront à l'ensemble des membres actuels de la CR et de la CFVU, si jamais il y a des choses à préparer. Donc en réalité, il n'y aura pas de rupture dans le fonctionnement démocratique de l'établissement. Et ça on y a pas mal travaillé. Merci Carine Michel, notamment pour la CFVU, et puis Nadine Millot pour la CR.

Voilà les informations principales que je voulais partager avec vous, je ne sais pas si il y a des questions ? Peggy ?

Mme Cénac.- Est-ce que vous avez des nouvelles du côté de la Franche-Comté, comme ce n'était pas passé au CNESER la dernière fois ?

Le Président.- A ma connaissance, le CNESER a statué sur le projet de décret le 12 novembre. Ils ont eu 3 voix pour, 25 contre. Nous on avait eu 11 voix pour et 21 contre. Et ce que je sais, c'est que l'EPE dont je parlais tout à l'heure, qui aura son décret au 1^{er} décembre, c'est celui-là puisque les fonctions de Macha

Woronoff prennent fin, son mandat prend fin le 30 novembre me semble-t-il ou tout début décembre.

Oui, Monsieur Daubigney ?

M. Daubigney.- Je vais revenir sur les élections, donc à peu près le 18 février, est-ce qu'on connaît le mode de scrutin, électronique ou à l'urne ?

Le Président.- Oui, ça a déjà été annoncé, je crois ici, on en a déjà parlé. Après un tour auprès notamment des représentants d'organisations syndicales, le choix s'était porté sur un vote électronique, un consensus s'était dégagé sur ces modalités.

Bien, point suivant, s'il n'y a pas d'autres questions, approbation du verbatim du conseil d'administration des 30 septembre et 15 octobre 2024.

Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 30 septembre et 15 octobre 2024

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous. Donc le point sur l'approbation des deux verbatim, je voulais simplement signaler avant que vous vous prononciez sur leur adoption, que Cédric Clerc nous a fait part d'une erreur, enfin pas tout à fait une erreur, pages 11 et 12 du verbatim du 15 octobre, en ce qui concerne les échanges qu'il a eus avec Edith Salès-Wuillemin et moi-même, à la place de GPEC il faut lire GPEEC, il manque un E à GPEC, c'est la demande de modification qu'il nous a adressée. Est-ce que vous avez d'autres demandes de modification de ces verbatim ? Évidemment, qui ne peut concerner que des erreurs, on va dire orthographiques ou syntaxiques, puisque c'est un verbatim, donc a priori il n'y a pas d'erreur de fond. Si il n'y en a pas, je vous propose de passer à l'adoption bloquée de ces deux verbatim, respectivement le verbatim des 30 septembre et 15 octobre derniers.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Une abstention. Vote contre ?

26 voix pour, 1 abstention

M. Tizio.- Je vous remercie.

III - Présentation du logo Université Bourgogne Europe

Le Président.- Nous allons pouvoir passer au point suivant qui est la présentation du nouveau logo d'Université Bourgogne Europe et qui va être faite par les génitrices de ce nouveau logo, Émilie Beauvois et Virginie Fidon.

Mme Beauvois.- Bonjour à tous et à toutes. Je suis Émilie Beauvois, directrice de la communication de l'université de Bourgogne. Nous sommes heureuses aujourd'hui de vous présenter le logo Université Bourgogne Europe. Pour votre information, nous avons présenté ce logo depuis avant l'été. On l'a présenté aux chargés de communication de l'université, on l'a également présenté aux

chargés de communication des établissements futurs membres de l'EPE, aux chefs d'établissement de l'EPE, on l'a également présenté en réunion des directeurs de composante, directeurs de laboratoire, à la commission de la recherche, à la CFVU et aujourd'hui, en toute logique, on présente ce logo devant vous. Donc pourquoi un nouveau logo ? Eh bien, tout simplement, un nouveau statut, un nouveau nom, ça engendre une nouvelle identité visuelle. On a voulu, par ce nouveau logo, cette nouvelle identité visuelle, traduire à la fois la nouvelle ambition de l'établissement, une nouvelle ère et le projet d'établissement, son dynamisme et aussi, c'était un axe fort pour nous de renforcer le sentiment d'appartenance par rapport effectivement au constat qu'on avait pu faire depuis ces dernières années en termes de communication, notamment auprès des étudiants qui est notre cœur de cible, si je peux m'exprimer ainsi et aussi pour renforcer notre attractivité. Ce logo a été pensé pour être vraiment une plus-value dans l'identité visuelle des établissements, des partenaires membres de l'EPE où, effectivement, dans les statuts, a été évoqué le fait qu'ils apposent systématiquement leur logo, qu'ils puissent vraiment l'utiliser, que ça apporte vraiment une plus-value pour eux en termes de communication et pas un élément qui pouvait tout simplement créer de la confusion en termes d'identité visuelle. Donc pour cela, en fait, nous, service communication, on avait fait toute une série de benchmarks sur les différents établissements COMUE qui étaient devenus EPE, et aussi des universités de France et aussi des universités canadiennes et aussi des universités de l'Alliance FORTHEM. Ça a été vraiment un socle pour nous, pour la stratégie de communication mais aussi pour la création de cette identité visuelle. Et on avait aussi trouvé nous, service communication, que notre blason historique dont on sait qu'il est vraiment apprécié en interne, était sous-exploité et en plus jaloué par d'autres universités qui n'ont pas effectivement parfois de blason. Donc on a eu cette idée qu'on a soumise à la gouvernance et aux membres de l'établissement de l'EPE et à nos collègues chargés de communication, de redessiner effectivement le blason de l'université de Bourgogne. Donc je vais laisser Virginie Fidon vous présenter notre démarche.

Mme Fidon.- En effet, on avait vraiment une base très marquée déjà et que nos personnels et nos étudiants connaissaient déjà et appréciaient. Donc en fait on a gardé les éléments forts de ce blason historique qui sont bien sûr la Bourgogne et Dijon et le fait aussi qu'il y a la couronne dessus puisque c'est le roi Louis XV qui a accédé au fait qu'il y ait des facultés, en 1722. Donc en gardant ces formes symboliques, on est parti vers quelque chose, bien sûr, de plus simple, parce que on ne pouvait pas le garder en l'état, donc on a simplifié tout ça et on y a ajouté deux symboles qui nous caractérisent également, qui sont bien sûr la connaissance et le savoir avec le livre et quelque chose qui fait partie de notre patrimoine qui est la vigne. Et la couleur également s'est imposée à nous naturellement, puisque c'est la couleur burgundy.

Mme Beauvois.- On peut évoquer le fait qu'on a travaillé avec plusieurs héraldistes parce que, quand on travaille sur un blason, même si c'est pour simplifier le blason, il y a un nombre de codes qu'on doit respecter pour des choses et des règles très établies, et donc on s'est fait aider par un héraldiste pour ne pas faire d'erreurs là-dessus.

Mme Fidon.- (*Présentation de visuels*). Voilà une présentation en négatif, et puis la version drapeau, avec la typo sur la droite et la version un peu plus sceau que

vous voyez juste à côté. Voilà quelques projections et ce que ça pourrait donner éventuellement. Et puis ensuite est venue la question de la juxtaposition avec nos partenaires pour leur laisser bien sûr la part belle puisque eux-mêmes ont une charte et que aucun bien sûr n'a les mêmes couleurs, nous avons décidé de passer en grisé pour qu'on soit présent mais qu'on ne prenne pas le dessus sur leur communication.

Le Président.- Bien, y a-t-il des réactions en séance ?
Oui, Peggy et puis Paul ensuite.

Mme Cénac.- Je vous remercie pour la présentation et pour ce travail. Comme je suis élue pour la liste FSU, je vais m'inscrire dans la continuité du communiqué que la FSU a envoyé au personnel, donc sur le fait que la symbolique nous pose souci d'avoir dans notre logo des fleurs de lys et une couronne. Peut-être en complément de ce communiqué, deux éléments d'information. Déjà, dans la distinction entre un logo et un blason ou un sceau, c'est des choses différentes. Donc là je comprends qu'on est parti du blason, plus du sceau, mais le but d'un logo c'est peut-être quelque chose de plus visuel, plus un outil de communication et qu'on peut continuer à distinguer et garder le travail qui a été fait là, qui pourrait remplacer l'actuel blason, mais avoir un logo qui ne fasse pas apparaître des références à la monarchie de droit divin, comme on l'écrivait dans le communiqué. Et puis, par ailleurs, le changement de nom, on passe de uB à UB Europe. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de lien avec l'Europe dans les modalités qui ont été ajoutées, surtout que l'université européenne contemporaine a été fondée à Dijon, selon nos informations, en 1959, par le recteur de notre université, Marcel Bouchard. Et donc c'est en 1959 que il y a eu la création de cette université européenne contemporaine et les présidents et les vice-chanceliers des universités européennes étaient présents et ont créé cette CRE. Peut-être que, étant donné que c'était situé à Dijon et que on intègre le mot Europe dans le nom de l'établissement, on aurait pu, alors je ne sais pas comment, mais faire une référence à cette histoire. Et puis sur l'histoire donc du logo, le sceau lui a été créé en 1722. Et au départ, c'était à la fois outil de communication et symbole des documents administratifs de l'université. Le premier logo a été créé en 91 pour justement distinguer ces outils de communication et les documents officiels. Et les nouvelles couleurs et la charte graphique qu'on connaît maintenant datent de 2002, donc on pourrait continuer à avoir deux choses distinctes, le sceau et le logo qui se situe sur tous les documents administratifs. Beaucoup de collègues sont heurtés, après le retour des présentations en CR en CFVU, d'avoir une couronne sur le logo de l'établissement. Donc je ne reviens pas parce que ça c'était déjà développé dans notre message, mais je voulais apporter un complément sur le caractère historique de la création à Dijon et la distinction logo et sceau.

Le Président.- OK, merci, on répondra en global.
Paul ?

M. Alibert.- Merci, c'est juste pour dire que au niveau des élus SGEN-CFDT, on était complètement en phase avec la communication qui a été faite par la FSU et on avait véritablement les mêmes remarques et celle que je voulais soulever qui n'était pas dans le mail mais Peggy l'a fait, c'est ce qui nous manquait aussi, c'est vraiment le lien avec l'Europe, si on met une communication moderne, il nous

semblait qu'il manquait ça, même si nous aussi on va souligner le travail qui a été fait, mais on n'est pas sûr que la cible soit atteinte, mais Péguy a dit tout ça. Et puis je rajouterai juste à ce que tu as dit Vincent, quand tu parlais de la journée Samuel Paty, tu disais c'est rassurant de voir qu'on porte les valeurs de la République et c'est sûr que le logo tel qu'il est, je ne le sens pas porter les valeurs de la République.

Le Président.- Oui, Maxence ?

M. Roulliat.- Déjà je voulais remercier très grandement tout le travail qui a été fait et pour avoir suivi différentes étapes, je sais qu'il était long et qu'il a pris beaucoup de temps. On en voit deux éléments mais derrière c'est des heures et des heures de travail donc merci beaucoup pour ça. Concernant les différentes prises de parole et les éléments qui ont pu être communiqués dans le communiqué, j'avoue ne pas ne pas avoir le même point de vue dans le sens où je trouve que c'est aussi une valeur historique. Par rapport à cette question qui, je trouve, est extrêmement importante et qui me tient particulièrement à cœur, cette question des valeurs de la République, etc., dans le cas de l'EPE, pour moi ce n'est pas le logo qui va définir si l'EPE et cette nouvelle université est républicaine ou pas, c'est son ADN même, ses statuts, les statuts qu'on a eu l'occasion de voter à plusieurs reprises ici, au fur à mesure de leur construction. Et justement, nous, c'était l'un des critères qu'on a pu vous partager, Monsieur le Président, sur ce qu'on pouvait attendre de cet EPE. Le fait que ça respecte les cadres de la démocratie universitaire comme définie actuellement dans le code de l'éducation et, force est de constater que c'était le cas et donc c'est pourquoi on a apporté notre soutien à l'époque et c'est ça qui me paraît être avant tout le sens de « est-ce que on défend des valeurs républicaines et un système démocratique ? » et j'estime que c'est le cas. Je ne minimise pas pour autant la valeur qu'a un logo comme celui-là. Mais justement, je trouve que c'est tout le sens, qu'il soit à la fois très historique, on le voit avec certains éléments, qu'il soit très territorial, on le voit avec d'autres éléments et qu'il soit aussi ouvert comme on l'a souhaité quand on a construit cet EPE avec la dimension européenne, il est vrai qui ressort sur uniquement le mot Europe. Je pense et sans préfigurer de la réponse, à mon avis, plus il y a de choses à intégrer dans le logo, plus sa complexité grandit et je ne suis pas trop interloqué sur le fait que ce soit une dimension territoriale qui ressorte, que ce soit avec la vigne, que ce soit avec les bandeaux rappelant notre territoire. Mais il y a également la place du livre pour toute la dimension académique. Donc voilà, pour dire que je le soutiens et je trouve que il est très bien fait, je ne suis pas contre qu'on puisse changer le orange, sans dire que je suis contre l'orange, pas du tout, mais je trouve que c'est aussi marquer un changement. Et donc il y a beaucoup de symboles, il y a beaucoup de choses qu'on exige dans un tel logo et je pense que c'est important qu'il y ait ces échanges et encore une fois merci pour le travail réalisé.

Le Président.- Émilie va peut-être répondre sur les éléments techniques et symboliques.

Mme Beauvois.- Alors concernant la notion de l'Europe et la modernité, sur ce que vient d'évoquer Maxence Roulliat, effectivement, un logo c'est important mais la communication d'un établissement, d'une structure, quelle qu'elle soit, ne se limite pas non plus qu'à un logo. Effectivement, la stratégie de communication pour

Université Bourgogne Europe a été réalisée, a été validée. Elle sera mise en application, on l'espère, dès la création de Université Bourgogne Europe. On a travaillé sur un équilibre entre l'aspect historique parce que université historique, parce que quand on a présenté le logo en réunion d'encadrement, Bénédicte Fortier du pôle international a relevé à quel point c'était un élément attractif pour nos étudiants au niveau international, notamment européen. Donc je l'ai noté et c'était aussi le sens de notre démarche, et l'aspect modernité on va l'illustrer par tout ce qui fait la modernité de notre établissement. Et on a beaucoup de choses à dire, à illustrer en termes de contenu et c'est aussi tout l'objectif d'une stratégie de communication, de compléter, le logo ne peut pas tout dire, c'est complété par une baseline, c'est en tout cas ce qui est prévu aussi. Donc sur l'aspect moderne, c'est justement l'équilibre qu'on va chercher à mettre en place dans la nouvelle stratégie de communication.

Le Président.- Moi je voudrais aussi répondre et réagir. D'abord, peut-être contrairement à ce qui a pu être écrit, je ne suis pas à l'origine de ces choix initiaux. Pas du tout. C'est vraiment un travail réalisé par le service communication. Ensuite, oui, il y a eu validation bien sûr, validation au bureau, il y a eu validation d'abord en DG/CAB, on a regardé, on s'est interrogé, on a demandé à ce que certains changements soient opérés. Et donc ces choix ont été faits. Ce qui vous est présenté, c'est le fruit d'un choix mais ce n'est pas le fruit d'un choix d'une personne, c'est le fruit d'un choix qui était fait initialement par le service communication et qui a ensuite été exploité puisque ce choix, ce premier choix, faisait consensus. Ensuite, partout, ce logo a été présenté, on finit par le CA parce que on voulait justement éprouver les réactions des uns et des autres. Et en réalité, on n'a eu qu'une seule réaction, à la CR, par une personne dont je retrouve les paroles dans le mail qui a été envoyé à la communauté vendredi dernier. Alors oui, on peut interpréter le logo de cette manière, sauf que c'est une interprétation qui est totalement erronée. D'abord, elle est un peu étrange parce qu'elle me semble un peu nouvelle, enfin elle tombe après des décennies d'utilisation. (*Présentation de visuels*). Ça, c'est une capture d'écran d'aujourd'hui, c'est sur notre site, ça, c'est notre logo officiel, ça, c'est mon papier en tête, mais beaucoup de directeurs de composante l'utilisent aussi, ça, c'est le papier prestige qu'on envoie au président de la République, ça, c'est ce qui est distribué dans tous nos colloques ou presque, ça, c'est ce qui a été exposé hier au Creusot, je l'ai vu. Et c'est pareil sur les sweatshirts, sur un nombre de goodies inimaginable, depuis des décennies, dans notre établissement, depuis des décennies, ça ne date pas d'aujourd'hui. Et Marie Nicolas qui travaille à la boutique de l'uB et qui vend tout ça me dit que c'est ce tee shirt là qui remporte le plus de succès. Évidemment, last but not least, Sandrine, je t'avais promis qu'on parlerait de l'IUVV, voilà ce qui fait que nous sommes aussi connus presque dans le monde entier et ce logo figure sur le site, sur le domaine de l'université de Bourgogne, le legs Lucotte.

Mme Cénac.- Ce n'est pas le logo, c'est le sceau.

M. Alibert.- Il y a une différence entre un logo et un sceau.

Le Président.- Enfin là je suis désolé, ça tient lieu de logo, enfin la différence entre les deux... Et ça, c'est un sceau, ce n'est pas un logo et ça ce n'est pas un logo non plus, etc. Non, enfin je crois qu'il ne faut pas, à mon avis, pousser trop loin.

Mme Beauvois.- Si je peux juste me permettre un complément, tout à l'heure je vous ai dit qu'on avait un benchmark avant de travailler sur ce logo et par exemple si vous prenez l'université Savoie Mont Blanc, leur blason historique est vraiment similaire avec une couronne, ils l'ont repris également. Si vous prenez l'université de Lille, qui a travaillé avec un cabinet de communication qui s'appelle Graphéine, qui est excellent en termes de communication, on le connaît, et qui fait un très beau logo, qui en plus est le L d'Euralille, je peux en parler, parce que je suis Lilloise. Donc on tient à notre L de Lille. Eh bien, effectivement, sur la majorité de leurs supports de communication, maintenant ils utilisent la fleur de lys qui est le symbole de la ville de Lille aussi, mais qui peut avoir d'autres interprétations et parce que les étudiants se sentent plus attirés par cette fleur de lys en termes d'attractivité que ce beau L d'Euralille ou de Lille qu'on retrouve sur le logo de l'université de Lille. Et je ne parle pas de l'université de Poitiers, alors là, il n'y a pas de couronne, mais qui a redessiné son blason. Donc, c'est une démarche assez commune en fait dans les universités françaises et à l'université de Valencia aussi, qui a repris le blason. Comme je vous l'ai dit, on a travaillé sur un large benchmark, sur des éléments qu'on retrouve.

Mme Cénac.- J'entends ce que vous dites, mais je ne suis pas convaincue. La distinction sceau/logo d'une part, et vraiment de nombreux collègues m'ont dit qu'ils ne mettraient pas ce futur logo sur leur slide de présentation parce qu'ils ont honte d'avoir cette couronne et ces fleurs de lys, alors après vous l'entendez ou vous ne l'entendez pas, mais quand ça exprime autant de réticences chez les collègues, je pense que on peut se poser des questions et on peut conserver à la fois sceau et logo. Et on peut garder des pulls et des tee-shirts qui se vendent avec le sceau de l'établissement si c'est celui qui a le plus du succès, mais ne pas demander à tous les personnels, chercheurs, enseignants-chercheurs, à chaque fois qu'ils font une présentation, d'avoir un logo avec une couronne et des fleurs de lys si ça les gêne profondément et c'est le cas de nombreux collègues.

Mme Beauvois.- Les fleurs de lys représentent la Bourgogne, ça ne représente pas la royauté, l'héraldiste avec qui on a travaillé nous a dit qu'effectivement une fleur de lys simple pouvait symboliser la royauté, mais trois fleurs de lys, c'est la Bourgogne.

Le Président.- Et de même les barres obliques, c'est la Bourgogne et trois fleurs de lys. Alors après, sur le logo, effectivement, ce logo est une réinterprétation du blason qui est celui de l'université depuis un peu plus de trois siècles maintenant. Il y a peut-être un certain nombre de collègues qui s'insurgent contre cet hommage à la monarchie qui n'en est pas un, très clairement, c'est simplement montrer notre ancrage historique. Une université qui ne porte pas le nom de son territoire sauf lorsque c'est Stanford, Berkeley, Oxford et Cambridge, c'est une université qui a du mal à être identifiée au plan international, donc utiliser Bourgogne, c'est important. Sur Europe, le nom Europe apparaît très clairement et il est prévu évidemment sur tous les visuels, les sites, etc., ce qui apparaît là à l'écran, FORTHEM évidemment, figure complètement dans le visuel de l'établissement. Autre élément statistique, vous avez dit « de nombreux collègues », partout où nous l'avons montré, il n'y a eu qu'une réaction, à la CR. Une seule, hostile, toutes les autres, je peux vous l'assurer, toutes les autres étaient favorables. Alors déjà les gens se taisaient généralement alors que normalement un logo, moi j'ai piloté la refonte du logo de la fac de droit, je me rappelle du conseil de gestion, ça a été un pugilat. Les gens avaient des

réactions extrêmement vives et je m'attendais à ce que les uns et les autres, là aussi, pour ce logo, réagissent de manière véhémence. Il n'y a eu qu'une réaction, on l'a diffusé aux directeurs de laboratoire, aux directeurs de composante, à la CR, à la CFVU, au CA deux réactions, peut-être que les uns et les autres peuvent parler et prendre la parole. Mais très sincèrement, l'accueil de cette nouvelle identité visuelle et sur les éléments statistiques que je peux constater est plutôt très favorable. Maintenant, moi je conçois parfaitement qu'il y ait besoin d'un symbole démocratique fort de l'établissement sur ce logo. Et si vous en êtes d'accord, nous pouvons mettre au vote, même si ça ne figurait pas dans l'ordre du jour, l'adoption ou, au contraire, le rejet de cette proposition.

Oui, Paul ?

M. Alibert.- Deux petites remarques, je reviens en arrière, je peux comprendre qu'on nous présente des logos de Lille, de l'université de Savoie ou de Poitiers avec des blasons, des fleurs de lys ou des couronnes. Ça je comprends mais si je prends Paris-Saclay, Paris Cité, des universités qui comptent, ils ont des logos dans le sens vrai logo, très simple, épuré. Donc, le jeu des comparaisons, je pense, pourrait durer. C'est juste pour dire qu'il y a de tout. On va toujours trouver des logos avec des fleurs de lys ou des couronnes, en particulier là, en France. Pour revenir, Vincent, je trouve que c'est très intéressant, il n'y a probablement pas eu d'opposition ou de remarque, visiblement il n'y a qu'une remarque dans les conseils. Alors c'est marrant parce que nous, depuis qu'on a reçu le mail et quand j'ai dit que j'allais au conseil d'administration, je n'ai pas un collègue qui ne m'a pas dit « cette histoire de logo c'est quoi ? ». Donc moi je n'ai pas du tout eu ce son de cloche-là et je trouve que ta réponse est bien, de dire qu'on peut organiser une consultation parce qu'après tout c'est très important le logo parce que c'est l'identité, c'est ce à quoi on va s'accrocher, quand on part d'une histoire où on sait déjà qu'il y a des gens qui ne veulent pas le mettre, ce n'est pas très bien parti. Donc je trouve que c'est une très bonne idée ce que tu proposes et j'irai même un petit peu plus loin, au sein de notre UMR, quand on a changé de logo, la direction a proposé une série de logos et les gens ont choisi dans une série de logos parce qu'effectivement, si tu présentes un logo contre rien, je me doute de l'issue du vote, mais la consultation...

Le Président.- Alors je vois tout à fait où tu veux en venir mais on ne va pas refaire le travail d'un an et demi du service communication sur la base d'éléments de communication et d'une expertise en communication. Je veux dire, ce n'est pas sorti du crâne de quelqu'un qui a fantasmé la monarchie pour l'université de Bourgogne.

M. Alibert.- Je ne dis pas ça du tout. Je dis juste que puisque tu proposes de consulter les gens, je te dis, nous à l'UMR, ils ont consulté en proposant pour que les gens votent entre différentes choses, ce n'était pas oui ou non, c'était différentes choses, c'est tout. Après je ne sais pas où ça en est, ce n'est pas possible, je ne sais pas, c'est juste une remarque par rapport à ta proposition. Voilà, c'était mes deux petites remarques.

Le Président.- Donc je propose, s'il n'y a pas d'autres interventions, de soumettre au vote du conseil d'administration l'adoption de ce logo, en faveur évidemment de l'adoption de ce logo.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des oppositions ? 5. Y a-t-il des abstentions ? 3.

19 voix pour, 3 abstentions, 5 voix contre

Le Président.- Merci en tout cas et j'espère simplement que ce logo, une fois ces questions posées qui sont totalement légitimes, et qui montrent au moins que la communauté est attachée à ce qu'elle est et ce qu'elle représente, eh bien que, une fois ce malentendu dissipé, notre établissement se retrouvera autour de ce logo. Merci beaucoup Mesdames pour cette présentation et puis surtout merci pour votre travail et merci au service communication pour le travail réalisé qui a été un travail pas facile.

Et nous allons pouvoir passer au point IV, les travaux de la CFVU. J'appelle Carine Michel.

IV - Travaux de la commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU) du 7 novembre 2024

Mme Michel.- Bonjour à toutes, Bonjour à tous, concernant les travaux de la CFVU du 7 novembre, les éléments qui sont portés à votre connaissance sont les travaux de la commission de la pédagogie du 14 octobre, les travaux des commissions FSDIE, vie étudiante, subventions culturelles et travaux de la commission CVEC. Les points 2 et 3 seront présentés par Maxence Roulliat.

1. Travaux de la commission de la pédagogie du 14 octobre 2024 Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle de connaissances

Mme Michel.- Au sujet des travaux de la commission de la pédagogie, le point qui est porté à votre connaissance concerne des modifications exceptionnelles de modalités de contrôle des connaissances de l'UFR DSEP. Pour remettre les éléments dans leur contexte, nous avons travaillé de façon rigoureuse pour répondre à l'article L613-1 du code de l'éducation qui prévoit que les modalités de contrôle des connaissances doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et qu'elles ne peuvent être modifiées en cours d'année. C'est pour cela qu'au CA du 9 juillet et du 30 septembre, nous avons voté l'offre de formation et notamment les modalités de contrôle de connaissances qui figurent dans les fiches formation. Nous avons été contactés par le doyen de l'UFR DSEP au sujet de difficultés rencontrées face à des modalités de contrôle de connaissances qui avaient été déjà établies et qui entravaient le bon fonctionnement, la bonne mise en œuvre de certains diplômes. Cela concerne notamment la licence et les masters de droit. Les trois demandes sont motivées par un nombre d'étudiants bien plus important que prévu dans ces matières, alors par bien plus important, entendez que les collègues s'attendaient à avoir une soixantaine d'étudiants et ce sont deux amphis de 400 étudiants qui se sont inscrits dans ces enseignements. Initialement, c'était des oraux qui étaient proposés et faire passer des oraux à 800 étudiants était une chose intenable. Donc c'est pour ça que nous avons été contactés par le doyen de l'UFR DSEP. Concernant la licence et les masters AES, cela correspond à de nouvelles matières qui n'avaient pas encore été attribuées, c'est-à-dire que sur les fiches formation, il était indiqué à *modifier* et donc, saisissant

cette opportunité de pouvoir apporter ces informations aux étudiants, le doyen nous a fait la demande de pouvoir indiquer les informations qui vous sont présentées. Ces modifications exceptionnelles de contrôle des connaissances ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Y a-t-il des observations au sujet de ces modifications ?

Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- La question a été évoquée, il me semble, à la commission à la pédagogie, même si je ne pouvais pas y être présente, que la possibilité d'écrire dans la fiche de formation, écrit ou oral, a été rejetée, ce qui permettrait plus facilement de s'adapter aux modifications en fonction du nombre d'étudiants qui s'inscrivent au cours de l'année, puisque, encore au premier semestre, on peut modifier, on est potentiellement dans le délai d'un mois, mais pour les UE qui sont choisies au second semestre, on ne peut plus modifier. Vous avez évoqué les dates à laquelle on a voté cela en CA, quand on recrute un nouveau collègue on ne sait pas qui va organiser telle ou telle UE et donc on ne sait pas quel sera ce choix de faire un écrit, un oral et donc il me semble que on ne peut pas laisser le logiciel nous imposer de devoir dire précisément, écrit ou oral. L'indication écrit ou oral est une indication et il suffit au moment de convoquer les examens, peut-être un mois avant les examens au plus tard, pour que les étudiants soient informés dans des bons délais, trancher si c'est un écrit ou un oral et informer les étudiants. Mais je pense que ça éviterait bien des problèmes, en particulier là, on n'est plus dans les clous du délai de un mois, on peut décider de le voter, mais on s'expose potentiellement éventuellement à des recours d'avoir modifié hors du délai qui était le nôtre. Et donc je voulais avoir des informations sur ce refus qui aurait été fait à la commission à la pédagogie, pour comprendre pourquoi ce n'est pas possible ? Et puis surtout, le fonctionnement n'est pas le même dans les différentes composantes puisque il me semble en sciences et techniques sur les licences, on a gardé pour les sessions 2, la formulation qui dit écrit ou oral et c'est en fonction du nombre d'étudiants qui sont concernés par la session 2 et par le choix des enseignants responsables des UE. Donc on a cette liberté dans certaines composantes, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas possible dans d'autres, si c'est le choix des collègues et en tout cas il me semble que ça éviterait des problématiques telles que celles-là. Donc, j'aurais aimé des éclaircissements sur cette discussion en commission à la pédagogie et voir si vraiment il n'était pas possible d'indiquer les deux avec un "ou" et s'engager à prévenir les étudiants suffisamment en amont pour qu'ils ne soient pas pris au dépourvu sur les modalités d'évaluation de leurs UE.

Mme Michel.- Merci Peggy pour votre intervention. Alors il est vrai que de respecter le code de l'éducation peut paraître comme un carcan dans lequel on peut être enfermé sans aucune liberté. Ce carcan, tel que je le comprends, c'est un cadre, c'est une structure qui permet d'avertir les étudiants le plus tôt possible, c'est-à-dire en début d'année. Maintenant, en proposant des modifications au mois de novembre, on n'est plus dans ce cadre. Et là ce qu'on vous propose c'est de prendre cette liberté de le faire. Ça, c'est une première partie. La deuxième partie de la réponse, c'est de dire que, effectivement, on ne rentrerait plus dans ce cadre si on disait écrit ou oral. On ne répondrait plus au code de l'éducation. Et ça, c'est une liberté, c'est une question qu'on peut se poser, de prendre, c'est-à-dire de ne plus avertir les étudiants et finalement, selon nos disponibilités, selon le temps qu'on a

accordé, selon peut-être plusieurs raisons, les étudiants peuvent être pris au dépourvu en étant avertis dans un délai qui ne leur sera pas favorable. Alors peut-être que maintenant dans notre logiciel, ne pas pouvoir mettre écrit ou oral, c'est peut-être une limite et c'est peut-être un moyen technique sur lequel on pourrait réfléchir.

Mme Cénac.- Mais ce n'est pas déroger au code de l'éducation. Je veux dire sur certaines UE spécifiques où on sait que le nombre d'étudiants peut changer, garder la dénomination écrit ou oral, c'est une information quand même. Dire ce sera décidé une fois que l'on connaîtra les effectifs étudiants, on peut le dire rapidement dans le semestre, mais autant là on le fait pour novembre, pour septembre, mais on pourrait aussi pour le deuxième semestre avoir besoin de les modifier en mars dans ce cas-là, que nous on s'autorise à changer la modification, soit, mais ce que je vous dis, si un étudiant décide de porter plainte, je ne sais pas au final ce qui sera décidé de faire, est-ce que notre décision d'aujourd'hui représentera quelque chose étant donné qu'on ne peut le modifier que un mois après la rentrée ? Je ne sais pas et je trouve que c'est des complications pour des choses qui pourraient être formulées de façon différente et qui, de mon point de vue, à la lecture, la loi que vous évoquez de 84 sur les modalités de contrôle des connaissances, le paragraphe en question *les modalités de contrôle des connaissances doivent comporter l'indication du nombre d'épreuves, de leur nature, de leur durée, leur coefficient, ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.* Ce n'est pas écrit qu'il faut trancher entre un "et" ou un "ou". Donc il y a des épreuves pour lesquelles on sait pertinemment que ce sera des écrits où on peut laisser "écrit". Mais pour celles où il peut y avoir des fluctuations parce que c'est une option, parce que pour tout un tas de raisons, celles-ci on garde un "ou" et je ne vois pas trop en quoi on déroge au code de l'éducation. Il me semble qu'on s'évite quand même un certain nombre de problèmes et de risques de recours.

Le Président.- Peut-être un petit complément, c'est vrai que la situation est complexe. La réglementation nous impose de dire aux étudiants, un mois après la rentrée, la manière dont va se dérouler le contrôle des connaissances pour toute l'année. Généralement, parce que quand vous avez au minimum 400 diplômés dispensés dans l'établissement, si on veut que tout soit opérationnel quasiment au 1^{er} septembre, il faut tout faire remonter à la fin de l'année précédente. Sauf qu'entre temps, il peut y avoir effectivement des évolutions de recrutement. Là, cette année, on a été confronté, c'est pour ça qu'on aborde ce sujet aujourd'hui, on a été confronté à des modifications de fiches filières pour la nouvelle offre de formation. Je pense en droit par exemple, parce que mon attention a été attirée par le doyen de droit sur cette question où on se retrouvait dans une situation où un cours qui était optionnel et qui était pris par peu d'étudiants, peut-être une quarantaine, une cinquantaine, une soixantaine, se retrouvait obligatoire pour deux fois 400 étudiants et que c'était un oral qui était prévu, avec un seul prof dans l'amphi pour faire l'oral, c'est de toute façon impossible. D'ailleurs, on peut faire tous les recours, si les recours sont faits, on perdra, c'est archi sûr mais n'empêche que ça n'est pas possible. C'est-à-dire qu'on arrive dans des situations de blocage en raison de la rigidité de la réglementation applicable. Donc il faut qu'on parvienne à trouver une solution qui nous permette de garder ces éléments de souplesse qui nous permettent de faire face aux situations imprévues, parce que on ne prévoit pas tout, je suis désolé, même si on dans la pureté des principes, on devrait tout prévoir,

évidemment, on est en position, on peut tout, on sait tout, on doit tout anticiper, mais ce n'est pas possible, donc entre la nécessité de garantir aux étudiants une information en temps utile, pour leur permettre de savoir quels types d'examens ils vont subir et le plus tôt possible... Il faut informer les étudiants et il faut aussi qu'on soit capable d'adapter nos méthodes d'évaluation en fonction de considérations qui constituent, alors là c'est une erreur pour le droit mais si on a quelqu'un qui arrive en cours de route, qui est recruté en cours de route et qui peut-être n'a pas conscience de la tâche de travail, ou le temps de corriger des copies, enfin bref, de suivre ce qui était prévu initialement pour des raisons ou pour d'autres, il faut garder un minimum de souplesse tout en garantissant les droits d'information des étudiants. C'est-à-dire, il faut qu'on arrive à trouver ce juste milieu entre la souplesse nécessaire qui correspond à la nécessité pour l'institution de s'adapter aux situations nouvelles qu'on n'avait pas prévues, et la nécessité d'informer les étudiants en temps et en heure de telle sorte qu'ils ne soient pas surpris ou pas prêts à suivre telle ou telle évaluation. Je vais prendre un exemple caricatural, il n'est pas question qu'on passe en cours de semestre d'un contrôle terminal à un contrôle continu, ça n'aurait aucun sens, en revanche sur un écrit et un oral, que l'on puisse informer un mois, un mois et demi avant la session d'examen, les étudiants, que ça sera plutôt un oral ou plutôt un écrit, ça me paraît être tout à fait dans les cordes de l'admissible pour tout le monde. Néanmoins, il faut tout de même vérifier que on en a réglementairement la possibilité. Alors les textes, je ne les ai pas relus, là je te fais confiance, Peggy, sur ce que tu as dit, bien sûr, mais je ne sais pas s'il y a de la jurisprudence rendue là-dessus.

Sandrine ?

Mme Rousseaux.- Oui, on a travaillé avec Carine et le service réglementation de la PFVU, c'est une note qui est en projet. Bien que le code de l'éducation, qui a été cité, n'explique pas explicitement les détails à inclure dans les modalités de contrôle, il y a une jurisprudence, récente, administrative, du tribunal de Moulins du 5 février 2021, notamment (*mot inaudible*) sur la circulaire du 1^{er} mars 2000, qui impose que les modalités de contrôle contiennent les éléments suivants : nombre d'épreuves, leur nature, écrit ou oral, leur durée, leur coefficient, la répartition éventuelle entre contrôle continu et contrôle terminal, et la place respective des épreuves écrites et orales. Donc ça rajoute un élément à ce qui a été dit tout à l'heure.

Le Président.- Effectivement, c'est une interprétation très stricte, je pense même restrictive de la circulaire, pas seulement stricte, restrictive, c'est-à-dire qu'elle limite, enfin elle empêche l'établissement finalement d'exercer son autonomie dans l'évaluation. Je trouve que on est à la limite de heurter la liberté académique. En droit, il y a des juridictions de première instance, c'est le cas, puis après y a des juridictions d'appel et puis de cassation, c'est le conseiller d'État après, dans ce domaine, c'est la seule jurisprudence qu'on a aujourd'hui. Mais moi je pense que c'est un facteur de rigidité qui peut nous placer dans des situations inextricables. Je suis désolé, on ne fera pas passer un oral à 400 personnes dans une session d'examen de 15 jours, c'est matériellement impossible. Ou alors on fait passer les étudiants par groupe de 10 au même oral, je ne vois pas d'autre solution et encore il faut faire 40 sessions d'examen, c'est impossible. Enfin ce n'est pas raisonnable. Donc je pense qu'il faut qu'on travaille là-dessus et puis il faut qu'on prenne peut-être une part de risque au regard de cette jurisprudence, en tant qu'établissement, qui

permette d'apporter juste la souplesse qu'il faut sans méconnaître l'obligation qui nous est faite par la réglementation, parce que c'est le sens de cette réglementation quand même, d'informer en temps utile les étudiants, des conditions dans lesquelles ils vont être évalués. Enfin, quand on est forcé d'organiser les choses à l'échelle d'un établissement de 35 000 étudiants, je ne vois pas comment on peut s'affranchir de s'attribuer cette petite liberté dans le respect des droits des étudiants. Je suis tout à fait sérieux quand je le dis et donc pas à n'importe quelle condition, mais dans des conditions qui permettent à la fois à l'établissement de réagir à des situations imprévues et d'autre part de garantir une bonne information des étudiants. Et je pense qu'à ces conditions-là d'ailleurs on ne devrait pas avoir d'étudiant qui fasse de recours dès lors que il a été informé en temps et en heure. Sincèrement, les recours sont exercés quand il y a des griefs. S'il n'y a pas de griefs...

Oui Maxence ?

M. Roulliat.- Alors je partage sur le fait que les étudiants en général, pour connaître les modalités de contrôle, c'est leur enseignant qui leur dit, quand il fait son premier cours, comment ça va se passer. Ce qui est particulièrement important, c'est que pour une même matière, pour un même enseignement, qu'au cours du semestre ça ne change pas, qu'il ait les informations suffisamment en avance pour se préparer pour les révisions et que sur son travail vis-à-vis de l'enseignement, il puisse être prêt au moment du contrôle de connaissances, qu'il soit oral, qu'il soit en contrôle continu ou qu'il soit en CT, etc. Mais c'est vraiment sur le fait que ça ne change pas au sein même d'un semestre, d'une année sur l'autre bien sûr ça peut changer, et que l'information soit transmise en avance, et pouvoir réussir, mais je pense c'est quelque chose de partagé par les étudiants mais aussi par l'ensemble des enseignants.

M. Tizio.- Pour rebondir sur ce que disait Peggy, sur ce que tu dis également, Maxence, je pense que vraiment l'essentiel en matière de contrôle des connaissances c'est que les choses soient effectivement dites le plus tôt possible dans l'année, après que ce soit inscrit dans du marbre et que une application contraigne les choix pédagogiques et la liberté académique c'est quand même très gênant. Par ailleurs, ce que disait Peggy sur le "ou", effectivement, dans mes souvenirs de responsable pédagogique on utilisait le "ou" pour la deuxième session, c'était écrit ou oral selon effectif en fait. S'il y avait un gros effectif, on organisait un examen écrit de rattrapage. Et s'il n'y avait que 4 ou 5 étudiants qui étaient ajournés à la première session, alors on organisait un oral. Mais ces choses-là, là aussi étaient dites maximum un mois après le début des enseignements, la deuxième session se déroulera à l'écrit ou à l'oral, selon l'effectif et la première session, enfin tous autant que nous sommes, on sait dès le premier mois sous quelle forme on va évaluer nos étudiants, que ce soit un écrit ou un oral. Donc je pense que ça sécurise finalement les étudiants d'avoir cette information le plus tôt possible. Maintenant, le graver dans du marbre et dire presque deux ans avant, comment on va évaluer les enseignements, sachant que il peut y avoir effectivement des fluctuations auxquelles ont été confrontés les collègues de la fac de droit, mais j'imagine que ça a pu se passer aussi ailleurs, il faut être un peu raisonnable et effectivement, si la réglementation est tatillonne, eh bien comme le dit le Président, si il y a un recours, on y fera face.

Le Président.- Mais dans ce cas-là, il faudra qu'on soit très clair à l'égard aussi des équipes pédagogiques, de telle sorte que les droits des étudiants soient respectés.

M. Tizio.- Toujours est-il que pour ce qui est du cas particulier de l'UFR DSEP, j'ai cru comprendre, Sandrine, que un travail est en cours avec le service de réglementation donc on va attendre la note pour avoir un petit peu plus de biscuits pour creuser cette question-là. Mais en tout cas, pour l'heure et pour ce qui nous concerne aujourd'hui, il faut quand même que nous fassions voter les modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances concernant l'UFR Droit, sciences économique et politique. Ce n'est pas seulement important pour le cas particulier dont nous avons parlé, mais aussi parce que certaines modalités de contrôle n'étaient initialement pas prévues du tout. Donc, effectivement, il faut quand même que nous comblions les blancs.

Vous avez un reçu la liste de l'ensemble des formations concernées, Droit, AES. Est-ce qu'il y a des refus de participer au vote sur ces modalités de contrôle de l'UFR Droit ? Des abstentions ? Des votes contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Travaux des commissions :

- **FSDIE des 12 septembre et 14 octobre 2024**
- **Vie étudiante du 10 octobre 2024**
- **Subventions culturelles du 11 octobre 2024**

3. Travaux de la commission CVEC :

- **du 10 septembre 2024 - orientations budgétaires 2025**
- **du 4 octobre 2024 - appel à projets 2025**

Mme Michel.- Les points suivant vont être présentés par Maxence. De façon à lui laisser la parole de façon continue, je peux peut-être vous indiquer dès maintenant que les travaux des commissions FSDIE, vie étudiante, subventions culturelles et les travaux de la CVEC ont reçu un avis favorable à l'unanimité.

M. Roulliat.- Je vais vous présenter un certain nombre de commissions qui ont eu lieu. La première concerne la commission FSDIE qui rend un avis sur le financement des associations étudiantes, qui a eu lieu le 12 septembre. Pour éviter de faire une présentation qui soit trop longue, je vais essayer de regrouper en grandes masses. S'il y a des questions, surtout n'hésitez pas. Donc cette commission a analysé un certain nombre de dossiers avec près de sept dossiers qui ont reçu un avis défavorable. Ce qui a motivé en l'occurrence, et ce qui motive très souvent un avis défavorable pour des dossiers, c'est qu'ils ont déjà été mis en report, c'est-à-dire que le dossier avait déjà été présenté une première fois en commission, qu'il y avait eu un certain nombre de retours qui avaient été transmis à l'association en question qui a reposé son dossier sans qu'il y ait de modification ou il y a encore des manques. Après ça, on laisse un petit délai malgré tout pour leur permettre de corriger avec les retours qui sont faits en commission sur ce qui est manquant et en cas d'absence de retour après toutes ces étapes-là, on émet un avis défavorable et

donc c'était le cas pour sept dossiers. Il y a également un dossier qui n'a pas été analysé en accord avec l'association qui nous a demandé de pouvoir faire une analyse à une autre commission et ensuite trois dossiers qui ont été positionnés en report sur le fait que il manquait un certain nombre de documents, que ce soit des devis, que ce soit le budget prévisionnel qui n'était pas à l'équilibre ou parfois l'absence complet de documents. Et sur cette commission, il y a une association qui n'était pas labellisée et qui ne s'était pas encore présentée en commission de labellisation, que je vous présenterai après. Donc on l'a décalée à la commission suivante. Au total, ce que je vous présente et ce qui est sollicité en termes de subvention par les associations étudiantes, c'est un montant de 19 629€. Est-ce que il y a des questions sur cette première commission ? Parfait.

La commission suivante a eu lieu le 14 octobre avec un montant total demandé au niveau du FSDIE de 89 076,79€. Cette fois-ci, nous avons eu à nouveau quatre dossiers qui ont été positionnés en report. Comme les précédentes fois, c'est en général qu'il manque un certain nombre de devis ou que les budgets ne sont pas à l'équilibre, souvent par manque d'expérience des associations. Le bureau de la vie associative du service de vie étudiante assure un accompagnement constant mais les associations ne le sollicitent pas forcément. Je vous fais quand même un petit point d'explication pour un des projets qui nous est présenté, qui est un projet porté par l'association Spectre qui souhaite organiser un carnaval étudiant. Et quand je dis carnaval étudiant, c'est vraiment, comme vous pouvez l'imaginer, une déambulation dans les rues de Dijon avec des chars construits par les associations étudiantes, pour le mois de mars 2025. Donc c'est très proche et c'est moi qui ai présenté un avis de report aux membres de la commission FSDIE après avoir pris attache avec les services de la ville de Dijon et de la préfecture pour savoir quelle était leur position. Parce que vous proposer une position concernant un financement d'un événement qui n'a peut-être même pas encore été validé sur un plan organisationnel, ne semblait pas le plus opportun et donc en l'occurrence la Ville et la métropole étaient dans une position de construire une note d'intention au président de la métropole et la préfecture n'avait pas du tout rendu d'avis et le changement de préfet, certes, ne facilite pas l'analyse du dossier, mais en tout cas rien n'était fixe. Et donc j'ai indiqué à l'association qu'il me semblait particulièrement prudent de reporter, au moins d'un an, le projet et que les choses soient construites de façon plus globale et plus en amont. Donc voilà pourquoi ce projet est également en report. Pour l'ensemble des autres projets le montant que je vous propose d'attribuer en subventions est de 47 181,76€. Est ce qu'il y a des questions ? OK.

Je vais vous présenter ensuite la commission subventions culturelles qui est une sous-commission du FSDIE et qui est présidée par mon collègue vice-président aux politiques culturelles Tadeusz Sliwa et qui a eu l'occasion d'analyser deux dossiers présentés par des associations, un premier présenté par le Théâtre universitaire concernant sa programmation théâtrale de l'année universitaire, pour un montant total demandé de 4 000€ qui a obtenu un avis favorable de la commission et ensuite Stock qui est notre orchestre universitaire concernant un concert qu'ils organisent à la fin de l'année avec un montant total demandé à la sous-commission de 430€, qui a reçu un avis également favorable et donc je vous présente une proposition de subventions à hauteur de 4 430€ dans ce cadre-là. Je me permets une toute petite remarque, comme on a pu le faire en CFVU, pour dire que il y a eu une demande de travailler dans le cadre de cette commission pour faire en sorte que les projets de la dimension culturelle ressortent plus facilement et voir comment est-ce que ça peut être travaillé, comment peut-être réorganiser les choses pour que on

arrive à faire ressortir les projets culturels de façon plus importante et donc apporter un soutien plus fort sur cette dimension-là. Donc c'est un travail qui est coordonné par Carine Michel, avec Tadeusz Sliwa et moi-même. Et donc nous aurons l'occasion de vous faire des présentations en temps et en heure. Pour la partie subventions, Stéphane, j'ai fini, après je passe à la commission CVE, sur les labellisations.

On a eu un certain nombre de demandes de labellisation, donc du label Association des campus de l'université de Bourgogne. Je vais vous présenter assez rapidement les associations. Et comme je l'ai dit précédemment, si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas. La première association qui a été présentée est 4L Vadrouille qui est une association qui se construit autour du 4L Trophy avec le souhait de pouvoir partir à l'édition de l'année prochaine au mois de mars. La commission a rendu un avis favorable. Ensuite, le Bureau des étudiants en licence management du sport qui est une association de filières autour de cette licence avec une activité assez classique, si je puis dire, de ce type d'association qui a reçu également un avis favorable. Ensuite c'est l'Association des internes des hôpitaux de Dijon qui correspond à l'Association des internes hospitaliers et à contrario on a aussi l'Association des internes de médecine générale et donc qui a reçu également un avis favorable. Ensuite, on a eu la Voix des étudiants qui est une association rattachée à la FEBIA, dans le souhait de pouvoir travailler sur la communication et la vulgarisation des informations entre les étudiants et des informations qui parfois peuvent être larges, qui a reçu également un avis favorable. Ensuite, on a eu l'Organisation dijonnaise des étudiants en santé qui veut travailler sur la thématique du tutorat pour les étudiants en première année de PASS L.AS, qui a également reçu un avis favorable. Ensuite, on a eu l'association Médecine Alpie Dijon qui est une association sur la thématique sportive et plus particulièrement des sports de montagne autour des étudiants qui sont en sciences de la santé, qui a également reçu un avis favorable. Ensuite, on a eu l'Asso IH 2-Isat qui est donc une association de projets de l'ISAT de Nevers sur la construction de moteurs hydrogène et ensuite pouvoir participer à des compétitions, qui a également reçu un avis favorable. Ensuite, le BDE ISAT qui est donc l'association de l'ensemble de l'ISAT qui, après des échanges avec le président a présenté sa demande de labellisation et qui a donc reçu un avis favorable. Ensuite, on a une association qui est le Bureau des étudiants en langues de Dijon qui veut travailler au niveau des filières des études de langue sur des activités d'une association de filières de façon assez classique et qui a également reçu un avis favorable. Ensuite, on a eu l'association qui se rattache au master 2 de droit fiscal qui donc veut vraiment travailler comme les associations de master sur la partie allant de l'orientation jusqu'au master, à l'insertion après le master et puis l'activité durant les années de master, qui a également eu un avis favorable. Ensuite on a l'Association RoundNet Dijon qui est une association sur le sport et plus précisément une pratique sportive que je ne connaissais pas qui est le Spike ball. Je vous laisserai découvrir ce que c'est et qui a reçu également un avis favorable. Nous avons ensuite l'association Biochallenge qui se structure autour du master de biologie santé de l'UFR SVTE, également sur une activité d'association de master, qui a reçu un avis favorable. On a eu l'association Pulco qui est donc une association qui a eu une labellisation et qui l'a perdue par faute d'activité pendant une période et qui se représente, après avoir été reprise, pour obtenir la labellisation et qui a également reçu un avis favorable. Voilà pour la partie des labellisations des associations étudiants.

M. Tizio.- Merci Maxence, y a-t-il des demandes d'informations particulières sur cet ensemble ?

Mme Baudoux.- Je voulais savoir par rapport à l'association le Bureau des étudiants en langues Dijon, est-ce qu'elle ne risque pas de clasher avec les associations de langues qui existent déjà en UFR Langues et communication, avec Pulco, SPLL,.. est-ce que il ne va pas y avoir un problème à ce niveau-là ou est-ce qu'on pense que ce n'est rien d'important ?

M. Roulliat.- Alors ce que je peux te dire en tant que vice-président, au vu du nombre de filières, il peut y avoir plusieurs associations. Je prends l'exemple du droit où on a à la fois la corpo droit et l'association de droit, avec la coexistence et les activités pour les deux associations. Effectivement, ça peut être étonnant de se dire qu'il y a plusieurs associations qui se montent. A titre personnel, je ne porte pas de jugement quelconque en me disant que c'est avant tout l'initiative qui est portée par les étudiants.

Le Président.- Et puis le principe en droit, c'est la liberté d'association. C'est-à-dire qu'en fait, on peut porter une analyse au regard de la charte de labellisation des associations sur la manière dont l'association a été constituée mais on ne peut pas l'empêcher de se constituer. On n'a pas de pouvoir d'appréciation en opportunité.

Interruption de la séance par une personne extérieure au conseil d'administration

Le Président.- *(Suite à l'intervention)* Alors évidemment, je rappellerai simplement l'article L141-6 du code de l'éducation, *le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique.* Après, chacun a ses convictions. J'ai les miennes, très clairement, maintenant, on a déjà adopté des motions sur un certain nombre de points. Mais ce qui est demandé ici, c'est très clairement entrer dans le champ politique. Ce à quoi, en tout cas, je ne m'associerai pas.

On peut continuer.

M. Tizio.- Maxence, tu peux enchaîner sur la commission CVEC, on a un vote bloqué.

M. Roulliat.- Donc je vous présente le compte rendu de deux commissions CVEC. La première qui a eu lieu le mardi 10 septembre et qui concernait essentiellement un avis de la part de la commission CVEC sur les orientations budgétaires et plus précisément bien sûr sur ce qui relevait de la CVEC, orientations budgétaires qui vous ont été présentées tout à la fin du conseil d'administration du mois de septembre. Mais sur l'organisation, il faut que la commission CVEC puisse rendre un avis en amont, et donc en l'occurrence, l'avis était positif avec des montants de CVEC, je vous le rappelle, mais c'était dans les orientations budgétaires, qui étaient de 200 000€ pour le SUAPS, 400 000€ pour le FSDIE qui est géré par le PFVU et 50 000€ pour un certain nombre de projets organisés par le PFVU, un montant de 370 000€ pour le SSE, un montant de 70 000€ fléché sur

l'Atheneum au sein du pôle Culture, et enfin 70 000€ également pour la P'tite Fac. Je vous le précise mais c'est des choses que vous avez pu voir dans le compte rendu. Il y a également eu des échanges concernant l'impact que pouvait avoir un décret qui est sorti cet été sur les répartitions de la CVEC et je vous livre les derniers résultats, je ne vous fais pas tout le processus qui a pu être celui de nos échanges. Mais ce décret change, malgré tout, un peu les montants de répartition entre le CROUS et les différents types d'établissements qui sont affectataires de la CVEC. Pour vous donner des éléments chiffrés plus précis, en ce qui nous concerne, pour l'année en cours et donc pour 2025, on devrait et malheureusement je ne peux parler qu'au conditionnel dans le sens où on n'aura des chiffres très précis qu'en juillet 2025 sur l'année 2025, une perte de CVEC de environ 40-45 000€. Je me base sur les montants qui ont été définis entre les services de la DGESIP et le réseau auquel j'appartiens des vice-présidents vie étudiante et vie de campus d'université. 40-45 000€ de moins signifie qu'en manque à gagner parce que la CVEC étant liée à l'inflation, elle a également augmenté, c'est-à-dire qu'en manque à gagner par rapport à ce qu'on aurait pu s'attendre à avoir, c'est environ 130 000 € donc ça reste des montants qui ne sont malgré tout pas anodins et cette répartition s'est faite, tant mieux pour eux, au bénéfice des établissements qui ont un statut privé, qui donc vont avoir une part de CVEC plus importante, ce qui impacte en particulier les universités sur une partie de leur CVEC.

Donc voilà pour ce premier compte rendu et ensuite je vous évoque le second concernant la commission CVEC qui a eu lieu le 4 octobre et qui cette fois-ci travaillait sur la part dite projets. Pour rappel, ces différents éléments ont été définis dans la charte de fonctionnement de la CVEC qui a été votée dans le conseil d'administration de fin d'année universitaire dernière et donc une part projets qui se base sur le reste qui peut être prévu du montant de la CVEC hormis ce qui a été validé dans les orientations budgétaires qui correspond à la part dite récurrente. La méthodologie, c'était de présenter l'ensemble des projets, donc qui sont issus d'un appel à projets interne qui est organisé par les services du PFVU et du pôle finances et donc ces éléments ont été présentés aux membres de la commission. Un certain nombre d'avis ont pu être rendus et l'étape suivante que je ne vais pas pouvoir vous présenter aujourd'hui mais qui sera l'objet d'une prochaine séance, ça va être de présenter les crédits finaux de la CVEC dans le cadre du budget initial 2025, suite aux arbitrages qui sont pris avec le président de l'université. Au total, je vous fais quand même part de quelques éléments. Il y a certains projets qui n'ont pas été remontés, sur lesquels on a rendu un avis négatif. Certains, tout simplement, parce qu'ils avaient déjà été prévus. Je pense notamment au projet d'extension de la P'tite Fac, dont une part des financements est issue de la CVEC, du fait qu'elle couvre aussi les étudiants parents et qui avait déjà été capitalisé, et dans les derniers budgets prévisionnels, ce qui avait été capitalisé sur ces dernières années suffit pour porter le projet. Ensuite, on a également une demande qui était issue du pôle patrimoine de 50 000€, de pouvoir avoir une sorte de budget de réserve en cas de dépassement de montant de projets qui auraient pu être portés par d'autres composantes et qui n'auraient pas prévu certains travaux. Le choix a été fait de ne pas accorder ce budget-là, mais de travailler vraiment projet par projet et si jamais il y a des éléments manquants dans le projet, soit il peut être abondé par de la CVEC qui pourrait rester, soit le projet doit être décalé et réévalué à une année suivante. Et ensuite, il y a un projet sur lequel on a rendu un avis négatif, d'une, parce qu'il ne remplissait pas l'ensemble des critères qu'on avait déterminés et deux, parce qu'on avait besoin de pouvoir retravailler, qui concerne un projet de plateau sportif au

niveau du site de Chalon, il y a une demande de 200 000€ qui avait été faite. Cependant on n'avait absolument aucun projet, on n'avait aucun devis et c'est un projet qui avait déjà pu être présenté auparavant, qui pour bien des raisons n'avait pas pu se mettre en place. Et donc le choix a été fait de pouvoir reprendre le projet qui se structure au niveau également du SUAPS qui est notre service du sport et qu'il puisse être retravaillé en alliant un certain nombre de cofinancements et éviter d'avoir un financement seul et enfin, de pouvoir le lier au schéma local qui est porté par le grand Chalon qui prévoit notamment un travail sur les installations sportives.

Voilà ce que je pouvais vous présenter sur les quelques points particuliers. Et puis le reste, tout est dans le compte rendu et je suis à votre disposition en cas de questions.

M. Tizio.- Merci pour cette présentation des points saillants.
Peggy ?

Mme Cénac.- Juste revenir sur un des points que tu as évoqué Maxence, si j'ai bien compris, on prévoit une diminution de 45 000€. Est-ce que vous avez prévu d'avoir une réaction pour protester contre ces décisions parce que les frais d'inscription dans les établissements privés et dans les universités ne sont pas les mêmes. Donc je trouve pour ma part scandaleux qu'on reprenne une partie des montants de la CVEC pour les transférer dans les établissements privés et je me demandais donc, si, soit un courrier ou on pourrait peut-être envisager une motion au conseil d'administration, pas là parce qu'elle n'est pas préparée, mais pour un prochain conseil, ou une autre forme de protestation sur cet état de fait, parce que c'est des montants non négligeables et je trouve, dans ces temps de restrictions budgétaires féroces et quand on connaît l'état des financements de l'ESR, que on pourrait avoir une expression sur ce transfert d'argent qui était auparavant pour des établissements publics, vers le privé, et surtout quand on sait quels sont le montant des droits d'inscription dans ces écoles privées. Donc, des moyens elles en ont sans doute plus que nous dans le public et moi je me demandais quelle forme pourrait prendre notre expression si il y a un énervement général par rapport à cette décision, pour faire savoir à ceux qui ont pris cette décision que c'est un réel manque pour les universités.

M. Tizio.- Oui, moi je suis assez favorable à ce qu'évoque Peggy. Il faudrait qu'on en sache peut-être un petit peu davantage sur ce projet, parce que je n'ai pas tout compris exactement mais c'est vrai que dans l'optique de dire que un impôt, parce que c'en est un en fait, sur les étudiants, qui est quand même payé largement par les étudiants du service public, qui leur est retiré pour être versé aux écoles privées, moi aussi, personnellement, ça me dérange plus qu'un petit peu. Et la question que je voudrais te poser, Maxence, à ce sujet, c'est, est-ce que l'association des VP étudiants a porté déjà une réaction par rapport à ça ?

M. Roulliat.- Alors pour cette question directement, c'est vraiment le réseau des VP vie étudiante qui sont rarement des étudiants d'ailleurs et l'association des vice-présidents étudiants, à ma connaissance, n'a pas forcément réagi. Après, il y a une organisation qui est particulière entre les différents syndicats étudiants qui, eux, ont réagi plutôt sur la position générale de la CVEC que je n'ai pas évoquée là parce que ça ne faisait pas partie de nos échanges en commission et sur le réseau dont je parlais, le réseau Vécu en effet, on a réagi, on a notamment donné notre avis aux

services de la DGEIP et au cabinet de la ministre précédente, avant qu'elle soit partie alors qu'elle était démissionnaire. Et en fait, on a eu un travail qui était assez long d'essayer de définir quel était l'impact financier par étudiant qu'on pouvait mesurer. On avait des calculs qui étaient très différents et pour vous donner des éléments chiffrés, ça allait de 0€ de différence selon ce qui avait été calculé par le cabinet de la ministre Retailleau, à un montant d'environ 1€ défini par les services de la DGEIP, la Cour des comptes estimait un impact plutôt d'environ 5% sur la masse globale et le réseau des VP vie étudiante était plutôt sur une mesure à hauteur entre 3 et 6€ par étudiant. Et en fait, il y a eu un travail tout au long du mois d'octobre pour essayer d'affiner ce chiffre et de savoir ce qu'il en était et il en est ressorti un montant, en accord entre les services de la DGEIP et ce réseau Vécu, de 1,50€ par étudiant. Et donc ça c'est en perte, ce qui n'intègre pas, parce que, après, les calculs deviennent plus complexes, le manque à gagner du fait de l'inflation de la CVEC et de ce qu'on aurait pu percevoir. Les chiffres, et c'est pour ça que j'évoquais le conditionnel, je pourrais les donner très précisément et de façon plus certaine en juillet 2025, quand on aura la dernière notification de la CVEC, et c'est toute la complexité de la CVEC, c'est que on ne travaille que sur du prévisionnel et avec une certitude du montant qui est très tardif. Voilà pour te répondre Stéphane, ce qui ressort de tous ces échanges qui ont eu lieu ces premiers mois de l'année universitaire.

Le Président.- Ce que tu décris ne me convient pas non plus. Très clairement, je crois qu'il faut qu'on jette un coup d'œil, on aille au fond du dossier, on regarde et puis ensuite on proposera quelque chose, soit une action directe, on ne passera pas nécessairement devant une motion du CA, mais peut-être adresser un courrier que je signerai au nom de l'établissement et ensuite on en rendra compte au conseil d'administration. Ce que tu décris ne me paraît pas normal et j'avoue que techniquement je ne sais pas. Il faut qu'on fasse les vérifications, on jette un coup d'œil et puis on s'en occupe, Maxence et puis peut-être Carine.

M. Helleu.- Si je peux dire un mot, parce qu'il y a un point, les étudiants des écoles d'ingénieurs payent la CVEC, donc là il y a une part qui leur revient. Après, est-ce qu'ils vont au-delà ? Par exemple si il y a 300 étudiants dans les écoles d'ingénieurs, si la part qui revient à l'école est supérieure, ils ponctionnent une part CVEC de l'université. Pour l'instant, si ils ne touchaient pas la CVEC c'est que l'université touchait la CVEC, c'est la même chose pour le compte des IFSI, pour le compte des écoles d'ingénieurs donc ça il faut le regarder. Moi je trouve que la CVEC c'est une modalité extrêmement compliquée pour l'université. Donc je pense qu'il faut aussi revenir sur ce principe. Chaque fois qu'on fait des réunions avec le ministère je dis « mais pourquoi vous avez monté ce système ? ». Le CROUS est collecteur d'une CVEC pour reverser sur la base de droits d'inscription, sur un chiffre qui devient définitif au bout de six mois, avec un versement qui se fait deux ou trois fois dans l'année. On voudrait faire plus compliqué, on n'aurait pas fait autrement. C'est incompréhensible. Il faut une CVEC universitaire, une CVEC écoles d'ingénieurs, une CVEC CROUS, pourquoi pas, c'est bien plus simple pour tout le monde et au moins on sait de quoi on parle, on aura une meilleure évaluation. On est sur un système extrêmement complexe, et puis on nous dit en plus que « comme ça a la qualité d'un impôt, on peut vous l'enlever du jour au lendemain sans que vous n'ayez rien à dire ». C'est curieux et c'est complexe. Et comme on parle beaucoup de simplification administrative puisqu'il y a une mission d'inspection générale sur la

simplification dans les universités, je crois que simplifier cette recette, c'est quand même une recette, c'est un droit d'inscription payé par les étudiants qui est assimilable à des droits d'inscription, c'est une recette propre aux universités, c'est beaucoup plus simple que l'université prélève dans un droit annexe aux droits d'inscription une contribution vie étudiante. Ce serait plus simple pour tout le monde, on ne serait pas dans les discussions qu'on a, à recalculer comme des chiffonniers la part CVEC qui revient à tel ou tel établissement. Je sais que l'IAD touche de la CVEC et c'est une demi CVEC par rapport à ce qu'on touche. On est sur un système complexe mais voulu par l'autorité administrative qui a organisé cette collecte et ce reversement de cette manière-là. Il fallait y penser. Je pense qu'il y a une logique, la logique veut que ce soit à priori de la trésorerie qu'on apporte au CROUS. On fait l'avance au CROUS de quelque chose qu'il nous reverse après. Je pense qu'il faut qu'on soit sur la demande de simplification et qu'on vérifie effectivement ce décret. Vous vous rappelez la discussion sur l'avance il y a deux ans, ils ont transféré d'un exercice à l'autre, donc c'est un gain de trésorerie pour le CROUS. Ils sont passés d'un calcul en année civile à un calcul en année universitaire en décalant le versement à l'université, sur la deuxième partie de l'année.

Le Président.- Donc on va instruire, on va voir et puis on vous fera part de la réaction.

M. Tizio.- Y a-t-il d'autres questions relatives aux diverses instances dont vient de nous parler Maxence, commission FSDIE, vie étudiante, culture et commission CVEC. S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter, je vais vous lire la délibération, je vous propose d'adopter les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 novembre 2024 contenant les travaux des commissions FSDIE des 12 septembre et 14 octobre 2024 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations, commission vie étudiante du 10 octobre 2024 et les propositions de labellisation d'association, commission subventions culturelles du 11 octobre 2024 et ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations. Nous allons aussi approuver les travaux de la commission CVEC du 10 septembre 2024 avec les orientations budgétaires 2024 de cette commission CVEC et puis celle du 4 octobre 2024, les appels à projets 2025.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

25 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et nous allons passer désormais aux travaux de la commission de la recherche du 6 novembre dernier. Nadine, tu as la parole.

V - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 6 novembre 2024

Demandes de subventions

Mme Millot.- Donc vous avez eu le tableau. Il y a en fait cinq demandes de subventions qui ont été présentées à la CR, qui correspondent à quatre colloques. Le premier colloque est porté par CIMEOS, par Sarah Rakotoary et Aude Chauviat, c'est un colloque qui concerne la transition écologique et numérique et en fait plutôt les liens avec la communication et donc la prise en compte de sobriété, qu'elle soit numérique, éco-conception, communication responsable. C'est une demande de subvention en deux temps puisque 3 000€ sont demandés à la région, 1 000€ sont

demandés au conseil départemental pour un coût total de 15 000€. Deuxième colloque qui est porté par CREDESPO, Oscar Ferreira, Elsa Forey, c'est une demande à la région de 3 000€ pour un coût total de 7 735€. C'est un colloque qui concerne les incursions religieuses dans le domaine du droit politique et notamment la prise en compte de spécificités dans des États mal connus comme l'Inde, la Thaïlande ou le fait que le caractère religieux n'a pas disparu, voire ressurgi dans des pays comme les États-Unis d'Amérique ou le Brésil, donc 3 000€ demandés à la région. Et le dernier colloque concerne un colloque qu'on a évoqué, je crois, au dernier CA puisque en fait c'est le colloque PFIA qui est porté, alors ici on voit que c'est le LIB, mais en fait c'est la Fédération de recherche du numérique dont vous avez approuvé la création lors du dernier CA qui porte ce colloque. C'est le plus gros colloque d'intelligence artificielle qui a lieu tous les ans en France et qui sera donc organisé à Dijon. Les porteurs, Lylia Abrouk et Nadine Cullot, mais comme je vous l'ai dit, implique les trois laboratoires de la Fédération de recherche du numérique. C'est un gros événement, je crois plus de 500 personnes sur 5 jours, 9 colloques parallèles, des ateliers etc., et des intervenants extérieurs de dimension internationale, même si c'est un colloque français, francophone en tout cas. Donc 33 000€ de budget total, 3 000€ demandés à la région.

Ces demandes de subvention ont été approuvées à l'unanimité par la CR.

M. Tizio.- Est ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement sur ce que vient de nous dire Nadine ?

Mme Baudoux.- Je voulais savoir, dans le type de cofinancement, c'est marqué autofinancement ?

Mme Millot.- Autofinancement, c'est que c'est le laboratoire en fait qui apporte une participation.

Mme Baudoux.- Et c'est quoi le BQR ?

Mme Millot.- Le BQR, c'est le bonus qualité recherche, c'est un appel à manifestation d'intérêt proposé par l'université de Bourgogne chaque année, avec une enveloppe en général de 50 000€ pour l'organisation de colloques. Donc cet appel est ouvert pour les 28 unités de recherche du site, mais également d'autres structures comme la MSH. L'appel est en cours et sera examiné à la prochaine CR. Et là vous retrouvez des congrès qui candidatent, quand vous voyez BQR ça veut dire qu'une demande pour le premier colloque notamment, a été déposée dans le cadre de ce BQR. Ce n'est pas encore arbitré.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres demandes d'information, je vous propose d'adopter les demandes de subvention région et conseil départemental qui ont été examinées en commission de la recherche.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

23 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Point B : Points adoptés sans débat

VI - Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Tizio.- Nous passons désormais au point B, les points abordés sans débat. Alors bien entendu, sur demande, ils peuvent faire l'objet d'un débat. Il s'agit, comme à l'accoutumée, d'une part, des tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université et dans un second temps, des comptes rendus des conventions hors subvention. Donc pour ce qui est des premiers, tarifs et conventions qui engagent l'université de Bourgogne, y a-t-il des demandes particulières d'instruction sur un dossier qui aurait attiré votre attention. Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

24 voix pour (unanimité)

VII – Compte rendu des conventions hors subvention

M. Tizio.- Je vous remercie. Et enfin le dernier point, compte rendu des conventions hors subvention, il s'agit simplement d'une prise d'acte.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et des conventions hors subvention.

Point C : Questions diverses

M. Tizio.- Le dernier point concerne les questions diverses, à ma connaissance nous n'en avons pas reçues avant ce CA, à moins qu'il y en ait qu'on puisse instruire à la volée. S'il n'y en a pas, je donne la parole au président pour clôturer la séance.

Le Président.- Il me reste à vous remercier pour nos échanges. On a tenu le timing prévisionnel, ce qui est rare. Merci à vous toutes et à vous tous pour votre participation. Et puis un CA d'une journée, je crois, est bloqué où il va falloir qu'on parle budget, BR 2, budget initial 2025, ça sera le plat de résistance avant la trêve des confiseurs. Merci beaucoup et bonne fin de journée à vous, au revoir.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 10

Le Président

Vincent Thomas